

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2015



FORMATION

Titre :

Date : Durée :

Lieu :

Tarif H.T. :

Cette action s'inscrit dans la catégorie de formation «Adaptation et développement des compétences»

LE PARTICIPANT

Prénom : Nom :

Date de naissance : N° de sécurité sociale* : [][][][][][][][][] (*les 7 premiers chiffres)

Fonction :

Employeur :

Téléphone : [][][][][][][][][] E-mail :

CATÉGORIE *Case à cocher*

- Ouvrier non qualifié
- Ouvrier qualifié
- Employé
- Technicien, agent de maîtrise
- Ingénieur, cadre
- Dirigeant salarié
- Dirigeant ou travailleur non salarié
- Demandeur d'emploi
- Autre (à préciser)

NIVEAU D'ÉTUDE *Case à cocher*

- 6^{ème} à 4^{ème}
- 4^{ème} à 3^{ème}
- Abandon avant la terminale, BEP, CAP
- Bac
- Bac+2
- Bac+3 et plus

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Par l'employeur :

Dénomination sociale :

SIRET : Code NAF : Effectif :

Nom du responsable signataire : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : [][][][][][][][][] E-mail :



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE (suite)

Nom de l'OPCA :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : [][][][][][][][][] E-mail :

Par le participant :

oui non

Ne cocher la mention oui que si vous financez vous-même votre formation



À RENDRE :

Rhône-Alpes Tourisme / Trajectoires Tourisme

8, rue Paul Montrochet

69002 Lyon

Ou par mail :

contact@trajectoires-tourisme.com



POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

> **Nancy JARROSSON**

> **Stéphane ORSINI**

> **04 26 73 32 60 / 31 44**

Retrouver le détail des formations :

www.trajectoires-tourisme.com

Le signataire accepte les conditions générales de vente.

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Champ d'application :

Toute inscription et commande de l'acheteur d'une formation, entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

2. Tarifs :

Les tarifs sont indiqués en H.T. (avec application du barème de TVA en vigueur au moment de la formation) et comprennent la participation à la formation et les documents pédagogiques remis aux stagiaires. Les frais d'hébergement et de restauration ne sont pas inclus.

Conditions et délais de paiement :

- Les factures sont payables net et sans escompte dans un délai de 30 jours de leur date d'émission par chèque ou virement bancaire. Dans le cadre de la loi n°92-1442 du 31 décembre 1992, tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'une pénalité égale à dix fois le taux d'intérêt légal.
- En cas de prise en charge partielle des coûts par un OPCA, le reliquat sera facturé à l'entreprise ou au participant si ce dernier prend en charge personnellement ses frais de formation.

3. Annulation du fait du participant :

Toute annulation d'inscription doit être adressée par courriel à l'adresse : contact@trajectoires-tourisme.com

Frais de dédommagement à devoir en cas d'annulation, sauf cas de force majeure dûment justifiée : dans les 10 jours précédant le début de la formation : paiement du coût intégral de la formation.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Tout renoncement doit être adressé par courriel à l'adresse : contact@trajectoires-tourisme.com.

En cas d'empêchement, le stagiaire peut néanmoins être remplacé par une personne de la même structure, ayant les mêmes besoins de formation.

4. Absence du stagiaire :

En cas d'absence non justifiée par un arrêt de travail, le coût des journées d'absence sera facturé directement à l'entreprise.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle

continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

5. Ouverture et organisation des sessions de formation :

Pour des raisons pédagogiques, Rhône-Alpes Tourisme peut être amené à reporter, à annuler une session faute d'inscrits suffisants, ou à modifier le lieu initialement proposé. Les participants seront informés au moins 8 jours avant la date de déroulement de la session.

En cas de report, si les conditions ne conviennent pas au participant, ce dernier est libre de tout engagement vis-à-vis de Rhône-Alpes Tourisme.

6. Pour les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Rhône-Alpes :

La structure délègue à l'organisme de formation la gestion des demandes de financement auprès des OPCA concernés.

7. Contestations et litiges :

En cas de contestation ou litige, il sera recherché une solution à l'amiable entre les parties avant qu'il ne soit soumis au tribunal de commerce de Lyon.